

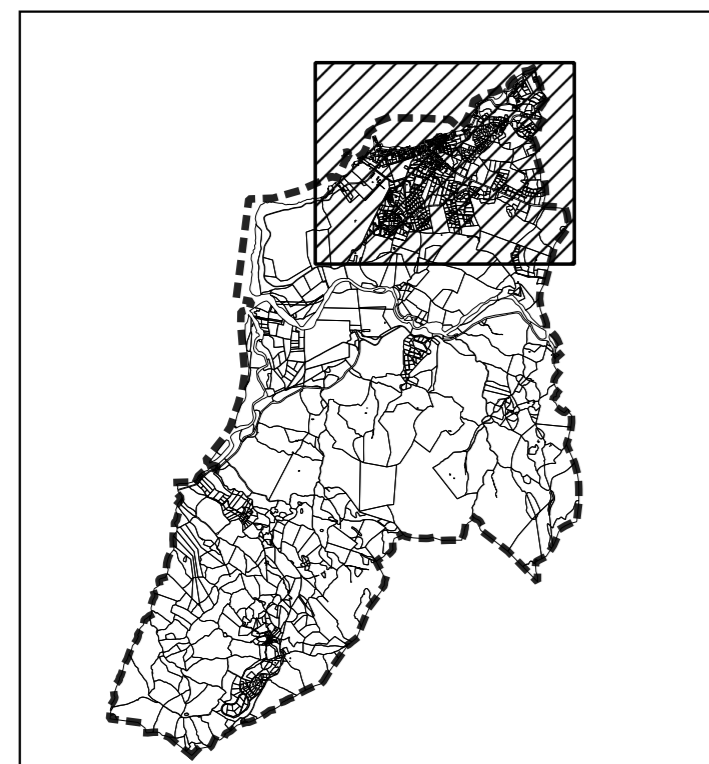


PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°4.2c REGLEMENT GRAPHIQUE CENTRE-VILLE

ECHELLE : 1 / 2 500 au format A0

REVISION TOTALE DU PLU
Prescrite par DCM du 12 octobre 2014
Projet de PLU arrêté par DCM du 17 juin 2022
PLU approuvé par DCM du



0 25 50 75 100 m



map
ARCHITECTURE
& URBANISME
MAP Architecture & Urbanisme
7, place Sadi Carnot
13002 Marseille

- N Délimitation des zones ou de secteurs
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Espace de nature en ville à protéger pour des motifs écologiques (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Terrain cultivé inconstructible (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre de préservation de la diversité commerciale (L-151-16 du Code de l'urbanisme)
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace Stratégique Agricole (ESA)
- Limite des espaces proches du rivage (EPR)
- Périmètre de protection du champ captant de Propriano et des forages de Tavarìa (cf. pièce n°5.3)
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme**
 - 50% de logements sociaux
 - Aléa des zones submersibles (cf. pièces n°5.8)
- Aléas du PPRI**
 - Aléa très fort (cf. pièce n°5.6)
 - Aléa fort
 - Aléa modéré

